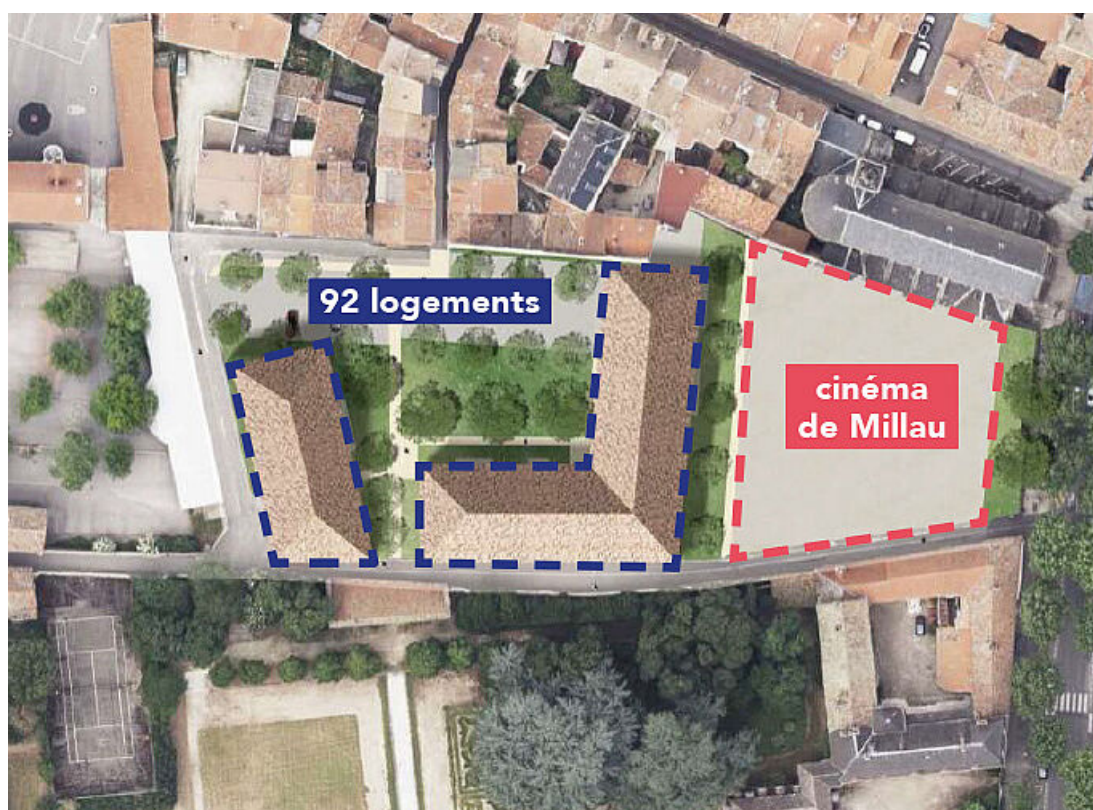


AYROLLE : DES LOGEMENTS NEUFS EN CŒUR DE VILLE

La Ville de Millau, en partenariat avec le promoteur COGEDIM mène un projet de construction de 92 logements sur la partie arrière de la friche du 16 boulevard de l'Ayrolle. Sur la partie avant du site sera créé le nouveau cinéma de Millau. La façade de ce site emblématique qui abritait l'ancien EHPAD sera conservée.

En septembre 2024, un nouvel avenir s'est dessiné pour ce bâtiment avec un projet sur deux espaces :

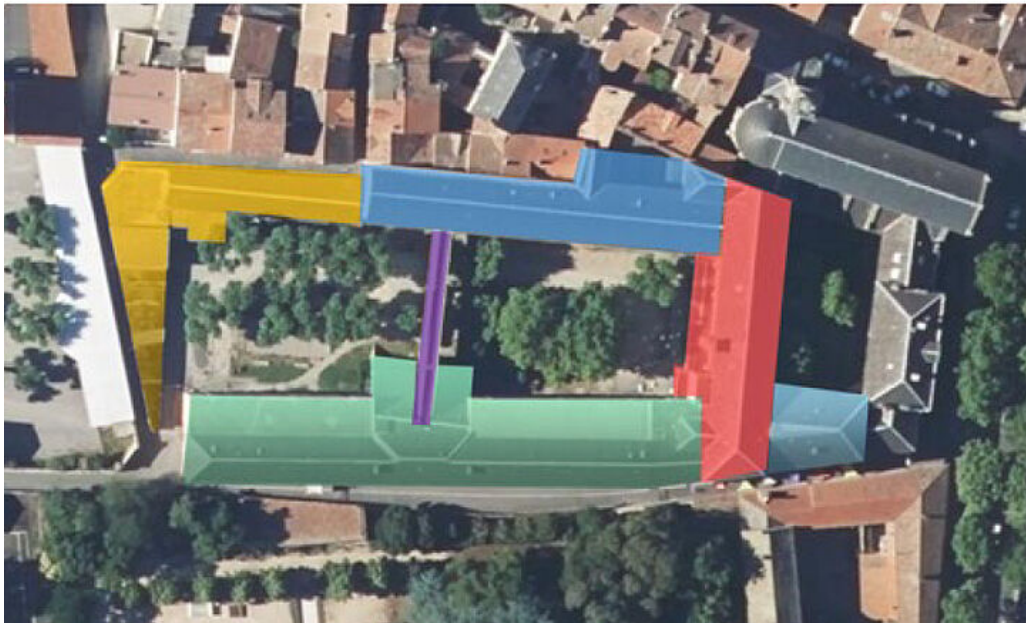
- > le transfert du cinéma sur la partie avant, (donnant sur le boulevard de l'Ayrolle, à droite sur le plan), acté lors du conseil municipal du 10 avril 2025.
- > la construction d'un ensemble de logements adaptés aux besoins des habitants, en partenariat avec le promoteur COGEDIM, sur la partie arrière (partie à gauche sur le plan).



92 logements de tous types

C'est une nouvelle vie pour ce quartier où 92 logements vont être construits dans un objectif de grande mixité puisqu'il combine 45 logements en accession libre à la propriété et 47 logements sociaux. Ces appartements seront de toutes tailles et pour tout profil de ménages (première acquisition, première location pour les jeunes, logement adapté au vieillissement et au handicap...).

Ce projet réunit 2 points forts : un habitat moderne, neuf, économe en énergie dans un nouveau quartier arboré et végétal avec des espaces extérieurs privatisés de qualité. Un soin particulier est apporté au choix des végétaux : arbres, haies, massifs qui formeront ce nouveau quartier. Le projet est imaginé comme un îlot de fraîcheur à l'image du projet des Sablons.



DÉMOLITION DE 6 BÂTIMENTS

- Bâtiment 1
- Bâtiment 2
- Bâtiment 3
- Bâtiment 4
- Passerelle
- Bâtiment 6

Répartition des 92 logements en projet

- > 36 T2 42 m²
- > 10 T2/T3 53 m²
- > 32 T3 65 m²
- > 12 T4 80 m²
- > 2 T5 99 m²



Une première réunion de présentation du projet

En février dernier, la Ville a acté l'opération de démolition et de désamiantage qui a démarré à l'automne 2025. En avril 2025, une réunion réunissait **les riverains du projet ainsi que les Millavois intéressés par la nouvelle offre de logements en accession ou en location qui sera proposée sur le site, pour échanger autour du projet présenté par le promoteur.**

L'opération de démolition concerne 6 bâtiments. et comprend trois étapes :

- Le désamiantage de l'ensemble des bâtiments et démolition interne : démarrage le 15 septembre 2025
- La démolition des bâtiments : prévue fin d'année 2025.
- L'évacuation des gravats.

La démolition portée par la Ville

Le conseil municipal du 20 février 2025 a acté le lancement de l'opération de démolition et de désamiantage du bâtiment portée par la Ville de Millau préalablement à la signature de l'acte de vente de la parcelle arrière à la société COGEDIM.

Une décision importante pour la collectivité qui fait le choix de porter l'opération, afin d'optimiser les subventions et d'éviter toute intrusion dans un bâtiment vide. L'opération de démolition a démarré en septembre 2025 et s'achèvera à l'automne 2026. Elle concerne 6 bâtiments et comprend trois étapes :

- Le désamiantage de l'ensemble des bâtiments
- La démolition des bâtiments
- L'évacuation des gravats.

L'opération de démolition et de désamiantage est évaluée à un peu plus de 1,2 millions d'euros.

Cette opération fait l'objet d'une demande de cofinancement auprès de l'Etat (au titre du Fonds vert), de la Région Occitanie (au titre du Fonds friche) et du Département de l'Aveyron. Si tous les partenaires financeurs s'engagent à la hauteur sollicitée, la commune portera à sa charge 36% du coût global de démolition.

Un coût important pour la Ville et ses partenaires

L'opération de démolition et de désamiantage est évaluée à un peu plus de 1,2 millions d'euros. Cette opération fait l'objet d'une demande de cofinancement auprès de l'Etat (au titre du Fonds vert), de la Région Occitanie (au titre du Fonds friche) et du Département de l'Aveyron. Si tous les partenaires financeurs s'engagent à la hauteur sollicitée, la commune portera à sa charge 36% du coût global de démolition.



LE FUTUR DU CINÉMA S'ÉCRIT SUR LA FRICHE DE L'AYROLLE

Le conseil municipal du 10 avril 2025 a acté la construction d'un nouveau cinéma sur la friche de l'Ayrolle, en complément du projet de 90 logements. Les élus ont voté le lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. (<https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/le-futur-du-cinema-se-precise-3810>)

Les Millavois, comme ils l'ont exprimé majoritairement lors de la votation citoyenne de 2021, sont attachés à un cinéma de centre-ville, mais offrant toutes les conditions de confort attendues d'un tel équipement. Pour les atteindre, le cinéma actuel nécessite d'important travaux au coût important dont la pertinence interroge dès lors que la Ville n'est que locataire des bâtiments abritant le cinéma via un bail commercial. Voilà pourquoi la création d'un nouveau cinéma sur la friche de l'Ayrolle laisse entrevoir de belles perspectives de développement du cinéma, en coeur de ville.

[Lire l'article \(<https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/le-futur-du-cinema-se-precise-3810>\)](https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/le-futur-du-cinema-se-precise-3810)



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30